

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Equipements et partenariats institutionnels sportifs</b>	<b>259</b>

La Commission Permanente,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER  
la convention entre X et la Région des Pays de la Loire figurant en annexe 1,

DE M'AUTORISER  
à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ  
Contre : Lydie BERNARD